CCBTA
Communauté de communes
Beaucaire Terre d'Argence

Beaucaire, le 18 MARS 2025

Objet : Conclusion d'une convention de prestation de services - Organisation de visites et ateliers du patrimoine pour individuels, groupes et scolaires – Ville d'Art et d'Histoire – Madame Nathalie Schmitt

DECISION N° 038-2025
(1.4 Autres contrats)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-9 et -10 définissants les attributions du Président et du Bureau ;
Vu le Code de la commande publique, notamment son article L.2120-1 relatif au choix de la procédure de passation, L.2122-1 relatif aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence et R.2122-1 à R.2122-9-1 relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence en raison de leur montant ou de leur objet, dont l'article R.2122-8 relatifs aux achats de moins de 40 000€ HT ;
Vu l'arrêté préfectoral N°20191410-B3-002 en date du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, notamment la compétence de « Patrimoine » ;
Vu la délibération N°20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président pour « tous les types de contrats ou marchés inférieurs aux seuils européens de procédure, d'un montant inférieur ou égal à 100 000€ HT en services et de fournitures (y compris marchés de maîtrise d'œuvre et de prestations intellectuelles) et d'un montant inférieur ou égal à 500 000€ HT en travaux ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire N°25-008 du 3 mars 2025 relative à la tarification de la régie de recettes Pays et Ville d'Art et d'Histoire – Extension vente produits ;
Vu la convention de prestation de services, ci-annexée.

Considérant :

- **Qu**'afin de répondre favorablement à la forte demande de visites guidées et d'ateliers pédagogiques autour du patrimoine, la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence souhaite faire appel à des guides-conférenciers qualifiés ;
- **Que** Madame Nathalie Schmitt dispose d'un agrément du Ministère du Tourisme et de la Culture et de la Communication permettant de satisfaire à ce besoin d'intérêt général.

DECIDE

Article 1 : De conclure une convention avec Madame Nathalie Schmitt, en sa qualité de guide-conférencière agréée par le Ministère du Tourisme et de la Culture et de la Communication, domiciliée au 50 rue de Bougun Saint-Gély - Cornillon (30630) et dont le numéro de SIRET est le 351 621 677 000 35, pour l'organisation de visites et d'ateliers autour du patrimoine d'une durée de 3 heures par visite et dont le montant par prestation est de 120 euros net, étant précisé que ces prestations ne sont pas soumises à la TVA.

Article 2 : Précise que la convention est conclue pour une durée de 6 (six) mois à compter du 28 mars 2025 renouvelable trois fois par tacite reconduction soit jusqu'au 27 mars 2027.

Article 3 : Que les dépenses seront inscrites au(x) budget(s) en cours et réparties comme suit :

Budget	Article-Fonction	Montant (€ net unitaire)
SIEGE (VAH)	611-311	120,00

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification, en vertu des dispositions du Code de justice administrative.

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250318-038-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

Le Président,

Juan MARTINEZ.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BEAUCAIRE TERRE D'ARGENCE

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur Juan MARTINEZ,
Demeurant 1, avenue de la Croix Blanche – 30 300 BEAUCAIRE
Agissant au nom de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUCAIRE TERRE D'ARGENCE (CCBTA), service Culture et Patrimoine – Ville d'Art et d'Histoire
En sa qualité de Président
N° de Siret : 243 000 585 00 105 Code APE : 8411 Z
Ci-après dénommé « l'organisateur »

D'une part,

Et

Madame Nathalie SCHMITT, guide conférencière
Agréée par le ministère du Tourisme et de la Culture et de la Communication
Carte n°GC : 12 30 031 P
Demeurant : 50, rue de Bougun Saint Gély – 30 630 CORNILLON
En sa qualité de guide-conférencière du patrimoine, professionnel libéral
N° de Siret : 351 621 677 000 35 Code APE : 9703 Z

Joignable aux coordonnées suivantes :
Courriel : [redacted]
Téléphone : [redacted]

Ci-après dénommée « le prestataire »

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

L'organisateur propose des visites et ateliers du patrimoine pour individuels, groupes et scolaires. Il peut à ce titre faire appel à Madame Nathalie SCHMITT, guide conférencière pour réaliser lesdites prestations.

Article 2 : Modalités d'exécution

Le planning des interventions est proposé par l'organisateur sous forme de courriel ; et en cas d'urgence, sous forme de message envoyé par téléphone, aux coordonnées indiquées par le prestataire.
Chaque collaboration s'effectue après accord préalable, selon disponibilité des deux parties.

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250318-038-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

Article 3 : Obligations de l'organisateur

L'organisateur s'engage à prendre en charge :

- la billetterie ;
- l'assurance ;
- l'information du public.

Article 4 : Obligations du prestataire

Le prestataire s'engage à :

- prendre en charge la préparation et la phase de recherches nécessaires à ces prestations ;
- se présenter au minimum une demi-heure avant toute prestation pour installation du matériel, prise de clés ou de matériel pédagogique et de rester au minimum une demi-heure après un atelier pour le rangement et le nettoyage des outils utilisés ;
- informer l'organisateur de tout dysfonctionnement permettant le bon déroulement des visites ou ateliers pédagogiques du patrimoine à venir (manque de matériel, problème de clés…) ;
- se déplacer par ses propres moyens sur les différents lieux d'intervention.

Article 5 : Visites guidées « en direct »

En tant qu'auto-entrepreneur et dans le cadre de sa profession, le prestataire peut être amené à réaliser des visites guidées « en direct » avec des clients qui l'ont sollicité sans passer par le service Culture et Patrimoine – Ville d'Art et d'Histoire de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence.

L'attention du prestataire est attirée sur le fait que la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence peut autoriser ce dernier à proposer des visites guidées du territoire de la Terre d'Argence « en direct » dans les conditions suivantes :

- Que ces visites n'entravent pas le bon fonctionnement du service Culture et Patrimoine de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence ;
- Que le prestataire se soit assuré de disposer de l'ensemble des attestations nécessaires (assurances, etc.). En effet, dans le cas de visite(s) « en direct », il est évident que la responsabilité de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence ne pourra pas être recherchée et/ou retenue, et ce, pour quelque motif que ce soit ;
- Que le prestataire ait fait l'objet d'une acceptation ou habilitation expresse du ou des propriétaires des lieux visités (généralement : la commune).
  Le prestataire fera son affaire de demander le(s) autorisation(s) écrite(s) au(x) propriétaire(s) des lieux visités.
  Si le prestataire sollicitait la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, celle-ci fera son possible pour transmettre sa demande au(x) propriétaire(s) des lieux visités et obtenir une réponse dans des délais raisonnables. Dans le cas d'absence de réponse de la part du(es) propriétaire(s) sous 15 jours ouvrés, la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence ne pourrait en être tenue responsable.

Il incombe donc au prestataire de formuler sa demande le plus tôt possible au(x) propriétaire(s) des lieux visités, et s'il le souhaite, en informant voire en sollicitant la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence.

Article 6 : Durée de la convention

Cette convention est établie pour une durée de 6 (six) mois à compter du 28 mars 2025. Elle est reconduite tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de reconduction est fixé à 3. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 2 ans.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire notifiée par courrier recommandé avec accusé de réception n'est prise par l'organisateur au moins 20 jours ouvrés avant la fin de la durée de validité du contrat.

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250318-038-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

Article 7 : Prix

7.1 : La prestation n'excédera pas 3 heures en incluant les prestations mentionnées à l'article 4. Elle sera facturée de façon forfaitaire à 120 € net. Aucune majoration (week-end, jour férié ou langue étrangère) ne sera appliquée. Ce tarif est valable depuis le 2 avril 2015 jusqu'à nouvelle délibération.

7.2 : En cas de reconduction dudit contrat, une révision du prix de la prestation pourra être effectuée par l'organisateur. Celle-ci sera appliquée en fonction d'une délibération adoptée par le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence pour les conventions de prestations de service de ce type.

Article 8 : Assurances

Le prestataire s'engage à fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile (R.C.) en cours de validité pour l'année 2025.
En cas de tacite reconduction du présent contrat, le prestataire devra à nouveau fournir une attestation R.C. en cours de validité pour la période de reconduction.
L'organisateur est autorisé à demander la communication des attestations afférentes sur simple demande (mail ou téléphone) sans mise en demeure préalable. Ces pièces ou tout autre pièce nécessaire seront à transmettre dans un délai laissé à l'appréciation de l'organisateur.

Article 9 : Respect des horaires/Incidence sur le versement du montant de la prestation

Le prestataire est tenu de se conformer aux dates et horaires tels que prévus dans le planning des interventions mentionné à l'article 2 de la présente convention, en prenant en compte les temps de préparation et de rangement et nettoyage des outils tels que stipulés à l'article 4 de la convention.

En cas de retard non justifié – sauf cas de force majeure - le prestataire pourra se voir appliquer une réduction du montant de la prestation prévue à l'article 7.1 de la présente convention.

La prestation sera alors facturée au prorata du temps effectif que le prestataire aura consacré à la prestation, par rapport à sa durée prévisionnelle telle que définie dans le planning mentionné à l'article 2 de la présente convention.

Le cas échéant, pour écarter l'application de cette disposition, il appartiendra au prestataire d'apporter la preuve à l'organisateur qu'un évènement de force majeure, c'est-à-dire un évènement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de la jurisprudence, est à l'origine de son retard.

Article 10 : Paiement

A l'issue de la prestation, le prestataire présente à l'organisateur, en déposant sur la plateforme Chorus Pro, une facture en y incluant ou en y joignant obligatoirement l'IBAN, payable par virement administratif.

La facture devra être adressée à :
Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
Service Culture et Patrimoine
1, avenue de la Croix Blanche
30 300 BEAUCAIRE

Article 11 : Signature

Le présent engagement n'est valable que revêtu de la signature des deux parties, sans aucun rajout ni rature sauf à ce que ceux-ci fassent l'objet d'un paraphe de chacune des parties dans leur marge avec mention exacte des types d'opérations effectuées et que le récapitulatif de ces rajouts ou suppressions soit mentionné sous le dernier article des présentes. Toute modification à la présente devra faire l'objet d'un avenant.

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250318-038-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

Article 12 : Compétence juridique

Il est rappelé que la présente convention est régie, en raison de son objet, par les règles du droit administratif.

En cas de différend, les parties feront leurs meilleurs efforts afin de régler leur litige à l'amiable. A défaut d'accord trouvé dans un délai raisonnable, leur litige sera soumis à la juridiction du tribunal administratif de Nîmes.

Fait à Beaucaire, le 11.03.2025-

Pour l'organisateur,
Juan MARTINEZ
Président de la CCBTA

18 MARS 2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BEAUCAIRE TERRE D'ARGENCE

Pour le prestataire,
Nathalie SCHMITT
Guide conférencière

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250318-038-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

CCBTA
Communauté de communes
Beaucaire Terre d'Argence

Beaucaire, le 18 MARS 2025

Objet : Prêt d'œuvres – Maison du Tourisme et du Patrimoine – Monsieur Bruno Pereira Do Conto alias Do Conto – Action « Reg'Arts d'artistes en Terre d'Argence » - Exposition « Do Conto » - Du 4 avril au 13 mai 2025.

DECISION N° 039-2025
(8.9 Culture)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L5211-9 et -10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;
Vu l'arrêté préfectoral n°20191410-B36002 en date du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence ;
Vu la délibération n° 20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président ;
Vu le projet de convention de prêt d'œuvres, ci annexé ;

Considérant

- Qu'il importe de conclure une convention de prêt avec Monsieur Bruno Pereira Do Conto alias Do Conto pour le prêt d'œuvres, dont il est propriétaire, dans le cadre de l'exposition « Do Conto » organisée du 4 avril au 13 mai 2025 à la Maison du Tourisme et du Patrimoine ;
- Que la valeur totale des œuvres prêtées, chiffrée au montant de [redacted] telle que détaillée dans le document en PJ ;
- Que le propriétaire des œuvres assure sous sa propre responsabilité le transport, l'installation et la désinstallation des œuvres et que la collectivité assure les biens pour la durée de l'exposition ;

DECIDE

Article 1 : De conclure une convention de prêt avec Monsieur Bruno Pereira Do Conto demeurant 340, chemin des plots hauts – 07 380 PRADES, en sa qualité d'artiste et de propriétaire de 34 œuvres, qui seront exposées à la Maison du Tourisme et du Patrimoine de Beaucaire dans le cadre de l'action « Reg'Arts d'artistes en Terre d'Argence » du 4 avril au 13 mai 2025.

Article 2 : Le prêt est conclu à titre gracieux pour une durée de 40 jours, soit du vendredi 4 avril 2025 (installation des œuvres, le 4 avril 2025) au mardi 13 mai 2025 (démontage de l'exposition et restitution des œuvres du 12 au 13 mai 2025).

Article 3 : La Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence s'engage à déclarer auprès de sa compagnie d'assurance Sarre et Moselle SAS (contrat n°RSP0101129) le prêt de 34 œuvres.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du conseil communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BEAUCAIRE TERRE D'ARGENCE

Le Président,

Juan MARTINEZ.

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250318-039-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

CONVENTION DE PRÊT
Exposition temporaire
« DO CONTO »
Maison du Tourisme et du Patrimoine

ENTRE LES SOUSSIGNES

Monsieur Juan MARTINEZ,
Domicilié : 1, avenue de la croix Blanche – 30 300 BEAUCAIRE
Agissant au nom de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUCAIRE TERRE D'ARGENCE (CCBTA), Service Culture et Patrimoine – Ville d'Art et d'Histoire
En sa qualité de Président
N° de Siret : 243 000 585 001 05 Code APE : 8 411 Z
Ci-après dénommé « l'emprunteur »

D'une part,

Et

Monsieur Bruno PEREIRA DO CONTO alias DO CONTO
Domicilié : 340, chemin des plots hauts – 07 380 PRADES
En sa qualité d'artiste
N° SIREN : 339 959 538
N° Maison des artistes : P254267
Ci-après dénommé « le prêteur »

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

Monsieur Bruno Pereira Do Conto prête, à titre gracieux, 34 œuvres originales (liste détaillée dans l'annexe 1) à la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA). Ces œuvres seront exposées à la Maison du Tourisme et du Patrimoine, sise 8, rue Victor Hugo à Beaucaire.

Ce prêt est conclu pour une durée de 40 jours, soit du vendredi 4 avril 2025 au mardi 13 mai (installation des œuvres, le vendredi 4 avril 2025 et démontage de l'exposition et restitution des œuvres du 12 au 13 mai 2025).

Article 2 : Obligations de l'emprunteur

La CCBTA ayant obtenu l'accord de Monsieur Bruno Pereira Do Conto s'engage à passer une convention de prêt avec ledit prêteur, propriétaire des œuvres, objet du prêt.

La CCBTA s'engage également à :

- prendre à sa charge les frais d'assurance liés à cette exposition et ce pendant la durée de l'exposition hors transport, accrochage et décrochage. La valeur totale des 34 œuvres de l'exposition « Do Conto » est estimée par le prêteur à [redacted] ;
- fournir le matériel nécessaire à la présentation et à la sécurité des œuvres (vitrines, socles, cimaises et accroches….) ;

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250318-039-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

- assurer la sécurité des œuvres par la surveillance des salles (moyens humains et télésurveillance). Le bâtiment est pourvu d'une alarme anti-intrusion et incendie ;
- prendre en charge l'organisation d'un vernissage, le samedi 5 avril 2025 à 11h30 ;
- réaliser la communication nécessaire à la publicité de l'exposition, soit la réalisation et la diffusion de flyers et de communiqués de presse.

Article 3 : Obligations du prêteur

Le prêteur s'engage à :

- assurer sous sa propre responsabilité le transport aller et retour de ses œuvres depuis leur lieu de stockage jusqu'à la Maison du Tourisme et du Patrimoine ;
- installer et désinstaller les 34 œuvres de l'exposition « Do Conto ». La CCBTA n'interviendra d'aucune façon et ne verra pas sa responsabilité engagée en cas d'incident ou de détérioration des œuvres dans ce cadre ;
- fournir tout document (textes, photos…) permettant à la CCBTA de préparer les supports de communication de l'exposition ;
- autoriser la CCBTA à photographier les œuvres exposées dans le but de promouvoir l'exposition sur les réseaux sociaux et au sein de ses outils de communication (programmes, magazines…).

Article 4 : Conditions de fonctionnement de l'exposition

L'exposition « Do Conto » sera accessible au public uniquement aux horaires d'ouverture de la Maison du Tourisme et du Patrimoine tels que rappelés ci-dessous :

Du 5 avril au 10 mai 2025 :
- Du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h00.

Article 5 : Constat d'état

Après l'installation et avant la désinstallation des œuvres à la Maison du Tourisme et du Patrimoine, un constat d'état de chaque œuvre est réalisé sur place en présence du prêteur et d'un agent de la CCBTA. Les jours et heures de ce constat d'état seront fixés ultérieurement.

En cas de détérioration constatée, un devis de restauration est produit par une personne habilitée et adressé à l'emprunteur qui fait son affaire, avec son assureur, du paiement de l'intégralité des frais correspondants.

Article 6 : Signature

Le présent engagement n'est valable que revêtu de la signature des deux parties, sans aucun rajout ni rature sauf à ce que ceux-ci fassent l'objet d'un paraphe de chacune des parties dans leur marge avec mention exacte des types d'opérations effectuées et que le récapitulatif de ces rajouts ou suppressions soit mentionné sous le dernier article des présentes.

Article 7 : Résiliation pour motif d'intérêt général

La Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence se réserve le droit de résilier la présente convention, et ce, pour tout motif d'intérêt général.

La résiliation pour motif d'intérêt général sera notifiée au prêteur par lettre recommandée adressée par la Communauté de Communes en respectant un délai de préavis de 15 jours sauf cas d'urgence, tels qu'impératifs d'utilisation des locaux pour des nécessités publiques ou des aménagements dont la réalisation ferait apparaître notamment des contraintes de temps en matière de sécurité ou d'hygiène publique.

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250318-039-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

Article 8 : Compétence juridique

Il est rappelé que la présente convention est régie, en raison de son objet, par les règles du droit administratif.

En cas de différend, les parties feront leurs meilleurs efforts afin de régler leur litige à l'amiable. A défaut d'accord trouvé dans un délai raisonnable, leur litige sera soumis à la juridiction du tribunal administratif de Nîmes.

Signé à Beaucaire, 18 MARS 2025

Pour l'emprunteur,
Monsieur Juan MARTINEZ
Président de la CCBTA

Pour le prêteur,
Monsieur Bruno PEREIRA DO CONTO

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250318-039-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

CCBTA
Communauté de communes
Beaucaire Terre d'Argence

Beaucaire, le 18 MARS 2025

Objet : Acceptation du sous-traitant SARL AUP'N sur lot N°2 Marché n°2024-06-22 / Aménagement de l'Espace « Ilôt de la Cure » à Jonquières-Saint-Vincent

DECISION N° 040-2025
(1.1 Marchés Publics)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu l'article 283 du Code Général des Impôts relatif aux redevables de la taxe sur la valeur ajoutée ;
Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L. 2193-1 à 2193-14 et R. 2193-1 à R. 2193-22 relatifs à la sous-traitance ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 5211-9 et L. 5211-10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;
Vu l'arrêté n°20191410-B3-002 en date du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;
Vu la délibération n° 20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président pour « tous les types de contrats ou marchés inférieurs aux seuils européens de procédure, d'un montant inférieur ou égal à 100 000€ HT en services et de fournitures (y compris marchés de maîtrise d'œuvre et de prestations intellectuelles) et d'un montant inférieur ou égal à 500 000€ HT en travaux ;
Vu la décision N°045-2024 du 10 avril 2024 relative à l'attribution d'un marché N°2024-04-14 relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'étude d'aménagement d'un espace public et parking, rue de l'église et rue des Arènes à Jonquières Saint Vincent, à l'attributaire ABH Environnement représenté par Monsieur Christophe JEAN ;
Vu la décision N°130-2024 du 6 septembre 2024 relative à l'attribution du marché n°2024-06-22 ayant pour objet l'aménagement de l'espace « Ilôt de la Cure » sur la commune de Jonquières Saint Vincent (30), organisé en quatre lots, lot n°1 démolition attribué à JM Démolition et Désamiantage pour un montant de 58 025€ HT, lot n°2 terrassement, maçonnerie, voiries, trottoirs et réseaux humides attribué au groupement conjoint LAUTIER MOUSSAC ETS BRAJA VESIGNE – DAUMAS TP - ESR pour un montant de 265 391,60€ HT, lot n°3 réseaux secs attribué à Bouygues Energies et Services pour un coût de 51 963,76€ HT et lot n°4 espaces verts attribué à Daudet paysages pour un coût de 18 452,74€ HT, soit un montant total de 393 833,10€ HT ;
Vu la notification du marché lot n°2 terrassement, maçonnerie, voiries, trottoirs et réseaux humides à son attributaire, le groupement conjoint : LAUTIER MOUSSAC ETS BRAJA VESIGNE – DAUMAS TP – ESR, en date du 6 septembre 2024 ;
Vu l'ordre de service N°1, d'un montant de 265 391,60€ HT, prescrivant le début des travaux pour une durée de 8 mois, notifié le 11 septembre 2024 ;
Vu le formulaire DC4 de déclaration de sous-traitance, tel que ci-annexé, prévoyant de confier les prestations de « Fourniture et pose d'emmarchements, bordures et dalles en pierre » à la SARL AUP'N, représentée par Monsieur Francis LEUCQ, gérant, pour un montant de 34 135€ HT et pour une durée de 45 jours.

Considérant les travaux contenus dans le lot n°2 terrassement, maçonnerie, voiries, trottoirs et réseaux humides et le besoin de sous-traiter une partie des prestations de fourniture et pose d'emmarchements, bordures et dalles en pierre.

DECIDE

Article 1 : D'accepter la sous-traitance d'une partie des travaux prévus dans le lot n°2 terrassement, maçonnerie, voiries, trottoirs et réseaux humides, par le groupement conjoint LAUTIER MOUSSAC ETS BRAJA VESIGNE – DAUMAS TP – ESR dont le mandataire est LAUTIER MOUSSAC établissement BRAJA VESIGNE, représenté par Monsieur Sébastien DIAZ, Directeur, à la SARL AUP'N pour la prestation de « Fourniture et pose d'emmarchements, bordures et dalles en pierre », pour un coût de 34 135€ HT et une durée de 45 jours.

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250318-040-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

Co-traitant	Prestation concernée	Montant € HT initial	Montant des avenants en HT	Sous-traitant	Prestation concernée	Montant € HT	Total Montant € HT après sous-traitance
LAUTIER MOUSSACETS BRAJA VESIGNE	**Travaux de voirie**	**159 104.60**	**26 571**	**Sous-traitance SARL AUP'N**	**Fourniture et pose d'emmarchements, bordures et dalles en pierre**	**34 135,00**	**118 340.60**
				Sous-traitance SARL PIERRE DN	**Enduit de façade et mur en pierre**	**33 200, 00**	
DAUMAS TP	Travaux de terrassement, remblais, réseaux humides	77 296.00		X	X	X	77 296.00
ESR	Travaux de signalisation, béton désactivé	28 991.00		X	X	X	28 991.00

Article 2 : D'approuver le paiement direct du sous-traitant ;

Article 3 : Que les dépenses sont inscrites au budget 2025 comme suit :

Entreprise	Opération	Montant € HT
SARL AUP'N	9119	34 135,00

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification, en vertu des dispositions du Code de justice administrative.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BEAUCAIRE TERRE D'ARGENCE

Le Président,

Juan MARTINEZ.

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250318-040-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de Affaires juridiques

MARCHES PUBLICS DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE N°LM01

DC4

Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les soumissionnaires ou titulaires de marchés publics pour présenter un sous-traitant. Ce document est fourni par le soumissionnaire ou le titulaire à l'acheteur soit au moment du dépôt de l'offre – en complément des renseignements éventuellement fournis dans le cadre H du formulaire DC2 – soit en cours d'exécution du marché public.

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses articles L. 1110-1, et R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-7 à R. 2162-12, R. 2162-13 à R. 2162-14 et R. 2162-15 à R. 2162-21 (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que R. 23612-1 à R. 2362-6, R. 2362-7, R. 2362-8, R. 2362-9 à R. 2362-12, et R. 2362-13 à R. 2362-18 (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Identification de l'acheteur

Désignation de l'acheteur :
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante)

C.C.B.TA.
1, Avenue de la Croix Blanche – 3030 BEAUCAIRE
Tél. : 04.66.59.92.80.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-59 du code de la commande publique, auquel renvoie l'article R. 2391-28 du même code (nantissements ou cessions de créances) :
(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie)

C.C.B.TA. – Mr Le Président
1, Avenue de la Croix Blanche – 3030 BEAUCAIRE
Tél. : 04.66.59.92.80.

B - Objet du marché public

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante. Toutefois, en cas d'allotissement, identifier également le ou les lots concernés par la présente déclaration de sous-traitance)

Aménagement de l'espace « Îlot de la Cure » à Jonquières Saint Vincent (30300)
Marché n°2024-06-22

C - Objet de la déclaration du sous-traitant

La présente déclaration de sous-traitance constitue :
(Cocher la case correspondante)

☐ un document annexé à l'offre du soumissionnaire

☒ un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement
(sous-traitant présenté après attribution du marché)

☐ un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du .....

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250318-040-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

D - Identification du soumissionnaire ou du titulaire du marché public

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

***Groupement* : LAUTIER MOUSSAC établissement BRAJA VESIGNE/ SAS DAUMAS TP / SAS ESR**

Les prestations sous-traitées seront réalisées pour le compte du mandataire :

LAUTIER MOUSSAC établissement BRAJA VESIGNE (SA)
Ets secondaire : N°5 Zone d'Activités Peire Plantade – RD 226 - 30190 MOUSSAC

Adresse postale et du siège social *(si elle est différente de l'adresse postale)* **: 21, Avenue Frédéric Mistral – BP n°50071 – 84102 ORANGE CEDEX**

Adresse électronique : lautier@brajavesigne-lm.fr

Numéros de téléphone et de télécopie : 04.66.81.61.87.

Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :
319 755 823 00196

Forme juridique du soumissionnaire individuel, du titulaire ou du membre du groupement *(entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.)* **: SA**

En cas de groupement momentané d'entreprises, identification et coordonnées du mandataire du groupement :

LAUTIER MOUSSAC établissement BRAJA VESIGNE (SA)
Siège Social : 71, Avenue Frédéric Mistral – BP n°50071 – 84102 ORANGE CEDEX
Ets secondaire : N°5 Zone d'Activités Peire Plantade – RD 226 - 30190 MOUSSAC
Tél. : 04.66.81.61.87. – Courriel : lautier@brajavesigne-lm.fr

E - Identification du sous-traitant

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social *(si elle est différente de l'adresse postale)***, adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :**

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :
SARL AUP'N
Adresse postale : 2375, Avenue John Kennedy – 83140 SIX FOURS LES PLAGES

Adresse postale et du siège social *(si elle est différente de l'adresse postale)* **: 64, Chemin de la Marjolaine – BP 57074 – 30911 NIMES CEDEX 2**

Adresse électronique : accorpierres0731@orange.fr

Numéros de téléphone et de télécopie : Tél. : 04.94.64.77.23 – Fax : 04.70.62.15.00.

Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

SIRET : 448 161 513 00016 – Capital : 8 000.00 € - Code APE 4211Z

Accusé de réception préfecture
030-213000585-20250318-040-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

Forme juridique du sous-traitant *(entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.)* et numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers ou auprès d'un centre de formalité des entreprises : **SARL – RCS NIMES B 448 161 513**

Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant :
(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. En MDS, joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant. Pour les autres marchés publics, ce document sera à fournir à la demande de l'acheteur)

Mr Francis LECUCQ - Gérant

Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens au sens de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat (Art. R. 2151-13 et R. 2351-12 du code de la commande publique) ?

☒ Oui ☐ Non

Pour les **marchés de défense ou de sécurité** passés par les services du ministère de la défense uniquement **et** à condition que le marché concerné soit un marché public de service ou de travaux ou un marché public de fournitures nécessitant des travaux de pose ou d'installation ou comportant des prestations de service (article R. 2393-33 du code de la commande publique), le sous-traitant est-il lié au titulaire ?

☐ Oui ☐ Non

F - Nature des prestations sous-traitées

(Reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance)

Nature des prestations sous-traitées : Fourniture et pose d'emmarchements, bordures et dalles en pierre

~~**Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel** *(à compléter le cas échéant)* :~~

~~**Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s)** : .....~~

~~**La durée du traitement est :** .....~~

~~**La nature des opérations réalisées sur les données est :** .....~~

~~**La ou les finalité(s) du traitement sont :** .....~~

~~**Les données à caractère personnel traitées sont :**~~

~~..... **Les catégories de personnes concernées sont**~~

~~**:** ..... **Le soumissionnaire/titulaire déclare que :**~~

~~☐ le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;~~

~~☐ le contrat de sous-traitance intègre les clauses obligatoires prévues par l'article 28 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).~~

~~Dans les **marchés de défense et de sécurité**, lieu d'exécution des prestations sous-traitées :~~

Accusé de réception préfecture
030-243000585-20250318-040-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

G - Prix des prestations sous-traitées

Montant des prestations sous-traitées :

Dans le cas où le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée *infra*, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

- Taux de la TVA : ..... .
- Montant HT : ..... .
- Montant TTC : ..... .

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant du 2 *nonies* de l'article 283 du code général des impôts :

- Taux de la TVA : auto-liquidation (la TVA est due par le titulaire) : **20%**
- Montant hors TVA : **34 135.00 €**

Modalités de variation des prix : Prix Fermes

Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct *(article R. 2193-10 ou article R. 2393-33 du code de la commande publique)* **:**
(Cocher la case correspondante.)

☒ Oui ☐ Non

H - Conditions de paiement

Compte à créditer :
(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)

Nom de l'établissement bancaire : Crédit Agricole SAINT-GILLES

Numéro de compte : 13506-10000-08819998001-17

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

EURL AUP'N

[redacted]

N° DE COMPTE INTERNATIONAL (IBAN) : [redacted]

Bank Identification Code (B.I.C.) : [redacted]

Crédit agricole du Gard agence de Saint Gilles (30)

Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance :
(Cocher la case correspondante.)

☐ Oui ☒ Non

Accusé de réception préfecture
030-243000585-20260318-040-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

I – Durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois

(*Nota : Si la durée indiquée dans le contrat de sous-traitance ne correspond pas à un nombre entier, arrondir au nombre entier supérieur. Ex : 20 jours = 1 mois, 1 mois et 2 semaines = 2 mois, etc.*)

La durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois est de : **45 jours**

J - Capacités du sous-traitant

(Nota : Sauf pour les marchés de défense et de sécurité (MDS), ces renseignements ne sont nécessaires que lorsque l'acheteur les exige et qu'ils n'ont pas été déjà transmis dans le cadre du DC2 -voir rubrique H du DC2)

J1 - Récapitulatif des informations et renseignements (marchés publics hors MDS) ou des pièces (MDS) demandés par l'acheteur dans les documents de la consultation qui doivent être fournis, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de son aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée, ses capacités économiques et financières ou ses capacités professionnelles et techniques :

- **C.F. : Dossier administratif ci-joint** .....
- .....
- .....

J2 - Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder *(applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 ou de l'article R. 2343-15 du code de la commande publique)* :

Adresse internet :

Renseignements nécessaires pour y accéder :

K - Attestations sur l'honneur du sous-traitant au regard des exclusions de la procédure

K1 - Le sous-traitant déclare sur l'honneur (*) :

a) dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141- 10 du code de la commande publique (**) ;

b) dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique.

Afin d'attester que le sous-traitant n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante : ☒

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

(**) Dans l'hypothèse où le sous-traitant est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il devra prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

K2 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 ou de l'article R. 2343-15 du code de la commande publique) :

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :
(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

Adresse internet :

Renseignements nécessaires pour y accéder

Accusé de réception préfecture
030-243000585-20250318-040-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

L - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public

(Cocher les cases correspondantes.)

1ère hypothèse ☒ La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial**.

Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du code de la commande publique.

En conséquence, le titulaire produit avec le DC4 :

(Exemplaire unique non déliré sur ce marché)

☐ l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU

☐ une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

2ème hypothèse ☐ La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial modificatif** :

☐ le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité, prévus à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du code de la commande publique, qui est joint au présent DC4 ;
OU

☐ l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie :

- soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée,
- soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

M - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

(Nota : Lorsque le DC4 est fourni durant la procédure de passation du marché en annexe de l'offre du soumissionnaire, il appartient à ce dernier de vérifier si, dans le cadre de la procédure concernée, la signature de ce formulaire est ou non exigée par l'acheteur à ce stade ; si le DC4 n'a pas été signé, l'acheteur, une fois le marché attribué, renvoie au titulaire le DC4 complété afin que ce dernier le retourne signé de lui-même et de son sous-traitant. L'acheteur pourra alors notifier au titulaire le marché, auquel sera annexé ce document, ce qui emportera agrément et acceptation des conditions de paiement du sous-traitant).

A **Nîmes**, le **03/12/2024**
Le sous-traitant :
(personne identifiée rubrique E du DC4)

Francis LECUCQ
Signature numérique de Francis LECUCQ
Date : 2024.12.03 13:41:32 +01'00'

A **Moussac**, le **03/12/2024**
Le soumissionnaire ou le titulaire :
(personne identifiée rubrique C1 du DC2)
Le Mandataire

Sebastien DIAZ
Signature numérique de Sebastien DIAZ
Date : 2024.12.09 09:00:18 +01'00'

Le représentant de l'acheteur, compétent pour signer le marché public, accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A Beaucaire, le 18 MARS 2025

Le représentant de l'acheteur :

Juan MARTINEZ
Président de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence »

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BEAUCAIRE TERRE D'ARGENCE

Reçu à la préfecture
030-243000585-20250318-040-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

N - Notification de l'acte spécial au titulaire.

(Une copie de l'original du marché ou du certificat de cessibilité ou, le cas échéant, de l'acte spécial, doit être remise à chaque sous-traitant bénéficiant du paiement direct par l'acheteur public.)

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :
daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A , le

Date de la dernière mise à jour : 12/10/2023.

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250318-040-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

CCBTA
Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence

Beaucaire, le 18 MARS 2025

Objet : Attribution du marché public de travaux n° 2025-01-02 concernant l'aménagement partiel de la rue de l'Eglise à Jonquières-Saint-Vincent

DECISION N° 041-2025
(1.1 Marchés Publics)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L. 5211-9 et L. 5211-10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;
Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L. 2120-1 relatif au choix de la procédure de passation, L. 2123-1 et R2123-1 à R. 2123-2 et R. 2123-4 à R. 2123-7 relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée ;
Vu l'arrêté n° 20191410-B3-002 en date du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;
Vu la délibération n° 20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président pour « tous les types de contrats ou marchés inférieurs aux seuils européens de procédure, d'un montant inférieur ou égal à 100 000€ HT en services et de fournitures (y compris marchés de maîtrise d'œuvre et de prestations intellectuelles) et d'un montant inférieur ou égal à 500 000€HT en travaux ;
Vu le lancement d'une consultation en procédure adaptée ouverte, pour le marché public de travaux N°2025-01-02, relatif à « l'Aménagement partiel de la rue de l'Eglise » à Jonquières Saint Vincent, alloti en 2 lots, lot N°1 « Démolition, terrassement, voiries, trottoirs, réseaux humides », lot N°2 « réseaux secs », sur la plateforme marchés sécurisés le 14/01/2025 et le site Midi Libre le 16/01/2025, avec une date de clôture au 13/02/2025 ;
Vu les documents de consultation, notamment le Règlement de Consultation, déterminant les conditions de consultation des opérateurs économiques, les critères de choix des candidats et les conditions de négociation et le Cahier des Clauses Administratives Particulières, déterminant les caractéristiques administratives du marché ;
Vu le Rapport initial d'analyse des offres, établi sur la base des 3 offres déposées par les soumissionnaires et les critères d'analyse des offres, soit le prix et la valeur technique ;
Vu les offres finales déposées par les soumissionnaires après période de négociation jusqu'au 25 février 2025 ;
Vu le rapport final d'analyse des offres après période de négociation et analyse des projets négociés sur la base des critères d'analyse des offres publiés ;
Vu la meilleure note globale obtenue pour le lot n°1 par le groupement d'entreprises LAUTIER MOUSSAC établissement BRAJA VESIGNE, mandataire, et SCAIC, cotraitant, et pour le lot n°2, par l'entreprise BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES ;

Considérant la nécessité pour la Communauté de communes de Beaucaire Terre d'Argence d'aménager partiellement la rue de l'Eglise à Jonquières-Saint-Vincent, entre l'espace dit « Ilot de la Cure » et la place de la Mairie.

DECIDE

Article 1 : D'attribuer les deux lots du marché N°2025-01-02 aux opérateurs économiques suivants :

Lot n°1 « Démolition, terrassement, voiries, trottoirs, réseaux humides », au groupement d'entreprises LAUTIER MOUSSAC établissement BRAJA VESIGNE, mandataire, et SCAIC, cotraitant, pour un coût de 226 377,20€HT, 271 652,64€TTC ;

Lot n°2 « Réseaux secs », à l'entreprise BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES, pour un coût de 11 426,20€HT, 13 711,44€TTC ;

Soit un coût total du marché de 237 803,40€HT, soit 285 364,08€TTC.

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250318-041-2025-CO
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

Avec un délai d'exécution de 8 mois comprenant une période de préparation de 15 jours, conformément aux dispositions de l'article 4.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.
Un ordre de service déterminera la date de début d'exécution du marché.

Article 2 : D'accepter une sous-traitance d'une partie des missions du lot n°1 par le groupement d'entreprises LAUTIER MOUSSAC établissement BRAJA VESIGNE, mandataire, et SCAIC, cotraitant, à l'entreprise SAS ESR, pour les prestations de « Signalisation horizontale et verticale, mobilier urbain, béton décoratif », pour un coût de 29 926,00€HT. Ainsi que le paiement direct du sous-traitant.

Article 3 : D'inscrire et répartir les dépenses au budget principal 2025 à l'opération 9 125 comme suit :

LOTS	Montant € HT initial	Montant des avenants en HT	Sous-traitant	Montant € HT	Montant € HT après sous-traitance
LOT 1 **CO TRAITANT 1** **LAUTIER MOUSSAC ETS BRAJA VESIGNE**	**174 069.70**	**0**	**Sous-traitance SAS ESR**	**29 926**	**144 143.70**
LOT 1 **CO TRAITANT 2** **SCAIC**	**52 307.50**		X	X	**52 307.50**
LOT 2 Bouygues Energies Services	**11 426.20**		X	X	**11 426.20**

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BEAUCAIRE TERRE D'ARGENCE

Le Président,

Juan MARTINEZ.

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250318-041-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

N° 2025-01-02

AMENAGEMENT PARTIEL DE LA RUE DE L'EGLISE
Commune de Jonquières Saint Vincent (30)

Lot N°1. DEMOLITION / TERRASSEMENT / VOIRIES / TROTTOIRS / RESEAUX HUMIDES (EP / EU / Fontaine)

NEGOCIATION

DATE LIMITE DE REMISE DE L'OFFRE NEGOCIEE :

Mardi 25 février2025 à 17h00

Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 BEAUCAIRE

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250318-041-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

SOMMAIRE

1 - Préambule : Liste des lots 3
2 - Identification de l'acheteur 3
3 - Identification du co-contractant 3
4 - Dispositions générales 5
4.1 - Objet 5
4.2 - Mode de passation 6
4.3 - Forme de contrat 6
5 - Prix 6
6 - Durée et Délais d'exécution 6
7 - Paiement 6
8 - Avance 8
9 - Nomenclature(s) 8
10 - Signature 9
ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS 12

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250318-041-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

1 - Préambule : Liste des lots

Les prestations sont réparties en 2 lot(s) :

Lot N° 1 – **DEMOLITION / TERRASSEMENT / VOIRIES / TROTTOIRS / RESEAUX HUMIDES (EP / EU / FONTAINE)**

Lot N° 2 – **RESEAUX SECS (ELECTRICITE / ECLAIRAGE PUBLIC)**

2 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : **Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence**

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Ordonnateur : **Monsieur Juan MARTINEZ, Président**

Comptable assignataire des paiements : **Monsieur le Comptable Public d'Uzès**

Maître d'œuvre : **ABH ETUDES ET CONSEIL EN ENVIRONNEMENT**
Représentée par : **M. Christophe JEAN**

(Sous réserve de changement ultérieur par décision du maître de l'ouvrage)

3 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiqué à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Travaux et conformément à leurs clauses et stipulations ;

☐ ~~Le signataire (Candidat individuel),~~

~~M / Mme~~	
~~Agissant en qualité de~~	

☐ ~~M'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;~~

~~Nom commercial et dénomination sociale~~	
~~Adresse~~	
~~Courriel~~	
~~Numéro de téléphone~~	
~~Numéro de SIRET~~	

(1) Date et signature originales

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250318-041-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

~~Code APE~~	
~~Numéro de TVA intracommunautaire~~	

☐ ~~Engage la société ..... sur la base de son offre ;~~

~~Nom commercial et dénomination sociale~~	
~~Adresse~~	
~~Courriel~~	
~~Numéro de téléphone~~	
~~Numéro de SIRET~~	
~~Code APE~~	
~~Numéro de TVA intracommunautaire~~	

☒ Le mandataire (Candidat groupé),

M / Mme	**Mr Sébastien DIAZ**
Agissant en qualité de	**Directeur et Mandataire**

Désigné mandataire :

☐ Du groupement solidaire

☒ Solidaire du groupement conjoint : **LAUTIER MOUSSAC - SCAIC**

☐ Non solidaire du groupement conjoint

Mandataire :

Nom commercial et dénomination sociale	**LAUTIER MOUSSAC établissement BRAJA VESIGNE (SA)**
Adresse	**N°5 Zone d'Activités Peire Plantade – RD 226 – 30190 MOUSSAC**
Courriel	**lautier@brajavesigne-lm.fr**

(1) Date et signature originales

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250318-041-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

Numéro de téléphone	**04.66.81.61.87.**
Numéro de SIRET	**319 755 823 00196**
Code APE	**4211Z**
Numéro de TVA intracommunautaire	**FR46 319 755 823**

Cotraitant 1 :

Nom commercial et dénomination sociale	**SAS SCAIC**
Adresse	**Avenue des Pins d'Alep – ZAC Du Rieu – 30319 ALES CEDEX**
Courriel	**contact@scaic.fr**
Numéro de téléphone	**041.66.25.01.96.**
Numéro de SIRET	**330 599 721 00058**
Code APE	**4221Z**
Numéro de TVA intracommunautaire	**FR74 330 599 721**

S'engage, au nom des membres du groupement [1], sur la base de l'offre du groupement, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après.

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si **la décision d'attribution intervient dans un délai de 30 jours à compter de la date limite de réception des offres** fixée par le Règlement de la Consultation.

4 - Dispositions générales

4.1 - Objet

La présente consultation porte sur **l'aménagement de la rue de l'Eglise Jonquières-Saint-Vincent (30300),** entre l'espace dit « Ilot de la Cure » et la place de la Mairie.

Les prestations définies au CCAP sont réparties en 2 lots.

Lot N° 1 – **DEMOLITION / TERRASSEMENT / VOIRIES / TROTTOIRS / RESEAUX HUMIDES (EP / EU / FONTAINE)**

Lot N° 2 – **RESEAUX SECS (ELECTRICITE / ECLAIRAGE PUBLIC)**

(1) Date et signature originales

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250318-041-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

4.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte avec publication d'un avis au JAL et si nécessaire dans un journal spécialisé.

Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 ; R. 2123-4 et R. 2131-12 §1 du Code de la commande publique

4.3 - Forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

5 - Prix

Les prestations seront rémunérées par application du Prix Global Forfaitaire dont la trame est fournie au marché (DPGF) soit **226 377.20 € H.T.**

6 - Durée et Délais d'exécution

Le délai d'exécution est défini(e) au CCAP et **comprend le délai de préparation.**

Le délai d'exécution débutera à compter de la date fixée dans le CCAP.

7 - Paiement

JOINDRE L'IBAN

Cf. Voir 6.1 du RC – Documents à produire parmi les pièces de l'offre

En cas de groupement, le paiement est effectué sur [1] :

☐ Un compte unique ouvert au nom du mandataire ;

☒ Les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

(1) Date et signature originales

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250318-041-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

RIB Mandataire :

IDENTIFICATION BANCAIRE

Titulaire du compte

LAUTIER MOUSSAC

Identification nationale - Relevé d'Identité Bancaire

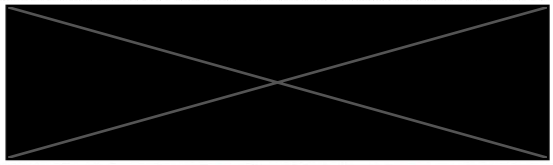

Identification internationale

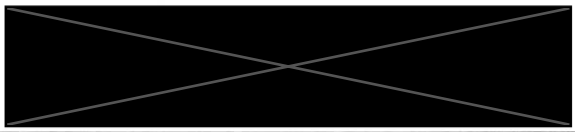

RIB Cotraitant 1 :

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

TITULAIRE DU COMPTE : SAS CEVENOLE AMENAGEMENT
INFRAS CONSTRUCTI

ADRESSE : AVENUE DES PINS D ALEP
AVENUE DES PINS D ALEP
30100 ALES

DOMICILIATION : BDP SETE- 00410

CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB

IBAN : FR76 1660 7004 1018 2212 5693 920
Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPPPG

Ce relevé d'identité bancaire est à utiliser pour les opérations que vous serlez amenés à inscrire à mon compte ouvert à la BANQUE DUPUY, DE PARSEVAL:

- virements, versements...

Son utilisation vous facilitera le bon enregistrement des opérations et évitera les retards ou erreurs d'imputation.

ORIAS N° 07 023 534

RIB00001

(1) Date et signature originales

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250318-041-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

8 - Avance

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

☐ NON

☒ OUI

ENTOUREZ LA REPONSE SOUHAITEE

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

9 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

LOT 1	
CODE	**INTITULE**
45100000-8	Travaux de préparation de chantier
45111000-8	Travaux de démolition, travaux de préparation et de dégagement de chantier
45112000-5	Travaux de fouille et de terrassement
45112100-6	Travaux de creusement de tranchées
45232121-6	Travaux de construction de canalisations d'irrigation
45232130-2	Travaux de construction de canalisations d'eaux pluviales
45232411-6	Travaux de construction de canalisations d'eaux usées
45233140-2	Travaux routiers
45233200-1	Travaux de revêtement divers
45233228-3	Travaux de construction de revêtements de surface
45233270-2	Travaux de marquage d'emplacements de parking
45233290-8	Installation de panneaux de signalisation

LOT 2	
CODE	**INTITULE**
45112100-6	Travaux de creusement de tranchées
45310000-3	Travaux d'équipement électrique
45316110-9	Installation de matériel d'éclairage public

(1) Date et signature originales

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250318-041-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

10 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

~~J'affirme~~ (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à ~~mes~~ (nos) torts exclusifs que ~~la~~ (les) société(s) pour ~~laquelle~~ (lesquelles) ~~j'interviens~~ (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

Au stade de la remise de l'offre : ne pas signer électroniquement au risque d'empêcher le pouvoir adjudicateur de compléter l'Acte d'Engagement au stade de l'attribution.

Fait en un seul original

A .....

Le .....

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement [1]

Sebasti en DIAZ Signature numérique de Sebastien DIAZ Date : 2025.02.21 16:36:50 +01'00'

(1) Date et signature originales

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250318-041-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Montant de l'offre par lot					
Offre retenue	Lot(s)	Désignation	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
	01	Démolition / Terrassement / Voiries / Aménagements extérieurs / Réseaux humides	226 371,20 €	45275,44	271 652,64 €
~~—~~	~~02~~	~~Réseaux secs~~	.....	.....	.....

La présente offre est acceptée

A Beaucaire

Le 18 MARS 2025

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur

Juan MARTINEZ
Président de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence »

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BEAUCAIRE TERRE D'ARGENCE

(1) Date et signature originales

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250318-041-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

☐ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
. . . . . .

☐ La totalité du bon de commande n° ..... Afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
. . . . . .

☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
. . . . . .

☐ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
. . . . . .

et devant être exécutée par : . . . . . En qualité de :
☐ Membre d'un groupement d'entreprise
☐ Sous-traitant

A . . . . . .
Le . . . . . .

Signature [1]

(1) Date et signature originales

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250318-041-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250318-041-2025-CC-
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : **LAUTIER MOUSSAC ETS BRAJAVESIGNE** SIRET : **319 755 823 0196**.....Code APE : **4211Z** N° TVA intracommunautaire : **FR46 319 755 823** Adresse : **30190 MOUSSAC**	**Travaux de voirie**	**174 069.70 € H.T.**	**20%**	**208 883.64 € TTC**
Dénomination sociale : **SAS SCAIC** SIRET : **330 599 721 00058**.....Code APE : **4221Z** N° TVA intracommunautaire : **FR74 330 599 721** Adresse : **30319 ALES CEDEX**	**Travaux de réseaux humides**	**52 307.50 € H.T.**	**20%**	**62 769.00 € TTC**
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux	**226 377.20 € H.T.**	**20%**	**271 652.64 € TTC**

Sebastien DIAZ
Signature numérique de Sebastien DIAZ
Date : 2025.02.21 16:37:09 +01'00'

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de Affaires juridiques

MARCHES PUBLICS DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE N°LM01

DC4

Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les soumissionnaires ou titulaires de marchés publics pour présenter un sous-traitant. Ce document est fourni par le soumissionnaire ou le titulaire à l'acheteur soit au moment du dépôt de l'offre – en complément des renseignements éventuellement fournis dans le cadre H du formulaire DC2 – soit en cours d'exécution du marché public.

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses articles L. 1110-1, et R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-7 à R. 2162-12, R. 2162-13 à R. 2162-14 et R. 2162-15 à R. 2162-21 (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que R. 23612-1 à R. 2362-6, R. 2362-7, R. 2362-8, R. 2362-9 à R. 2362-12, et R. 2362-13 à R. 2362-18 (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Identification de l'acheteur

Désignation de l'acheteur :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante)

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1, Avenue de la Croix Blanche
30300 BEAUCAIRE

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-59 du code de la commande publique, auquel renvoie l'article R. 2391-28 du même code (nantissements ou cessions de créances) :

(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie)

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence – Mr Le Président
1, Avenue de la Croix Blanche
30300 BEAUCAIRE

B - Objet du marché public

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante. Toutefois, en cas d'allotissement, identifier également le ou les lots concernés par la présente déclaration de sous-traitance)

Aménagement partiel de la Rue de l'Eglise à Jonquières Saint Vincent (30300)
Lot n°01 : VRD

C - Objet de la déclaration du sous-traitant

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

(Cocher la case correspondante)

☒ un document annexé à l'offre du soumissionnaire

☐ un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement

(sous-traitant présenté après attribution du marché)

☐ un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du .....

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250318-041-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

D - Identification du soumissionnaire ou du titulaire du marché public

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

***Groupement* : LAUTIER MOUSSAC établissement BRAJA VESIGNE/ SAS SCAIC**

Les prestations sous-traitées seront réalisées pour le compte du mandataire :

LAUTIER MOUSSAC établissement BRAJA VESIGNE (SA)
Ets secondaire : N°5 Zone d'Activités Peire Plantade – RD 226 - 30190 MOUSSAC

Adresse postale et du siège social *(si elle est différente de l'adresse postale)* **: 21, Avenue Frédéric Mistral – BP n°50071 – 84102 ORANGE CEDEX**

Adresse électronique : lautier@brajavesigne-lm.fr

Numéros de téléphone et de télécopie : 04.66.81.61.87.

Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :
319 755 823 00196

Forme juridique du soumissionnaire individuel, du titulaire ou du membre du groupement *(entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.)* **: SA**

En cas de groupement momentané d'entreprises, identification et coordonnées du mandataire du groupement :

LAUTIER MOUSSAC établissement BRAJA VESIGNE (SA)
Siège Social : 71, Avenue Frédéric Mistral – BP n°50071 – 84102 ORANGE CEDEX
Ets secondaire : N°5 Zone d'Activités Peire Plantade – RD 226 - 30190 MOUSSAC
Tél. : 04.66.81.61.87. – Courriel : lautier@brajavesigne-lm.fr

E - Identification du sous-traitant

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social *(si elle est différente de l'adresse postale)***, adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :**

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :
SAS ESR
101, Avenue Joliot Curie – 30900 NIMES

Adresse postale et du siège social *(si elle est différente de l'adresse postale)* **: Sans Objet**

Adresse électronique : secretairat@brajaveisgne-esr.fr

Numéros de téléphone et de télécopie : 04.66.88.87.23.

Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

SIRET 792 817 512 00066 – Capital : 150 000.00 € - Code APE 4299Z

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250318-041-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

Forme juridique du sous-traitant *(entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.)* et numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers ou auprès d'un centre de formalité des entreprises : **SAS – RCS NIMES 2013 B 00866**

Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant :
(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. En MDS, joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant. Pour les autres marchés publics, ce document sera à fournir à la demande de l'acheteur)

Mr Patrick HORNUNG - Directeur

Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens au sens de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat (Art. R. 2151-13 et R. 2351-12 du code de la commande publique) ?

☒ Oui ☐ Non

Pour les **marchés de défense ou de sécurité** passés par les services du ministère de la défense uniquement **et** à condition que le marché concerné soit un marché public de service ou de travaux ou un marché public de fournitures nécessitant des travaux de pose ou d'installation ou comportant des prestations de service (article R. 2393-33 du code de la commande publique), le sous-traitant est-il lié au titulaire ?

☐ Oui ☐ Non

F - Nature des prestations sous-traitées

(Reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance)

Nature des prestations sous-traitées : **Signalisation horizontale et verticale, mobilier urbain, béton décoratif**

~~**Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel** *(à compléter le cas échéant)* :~~

~~**Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :** .....~~

~~**La durée du traitement est :** .....~~

~~**La nature des opérations réalisées sur les données est :** .....~~

~~**La ou les finalité(s) du traitement sont :** .....~~

~~**Les données à caractère personnel traitées sont :**~~

~~..... **Les catégories de personnes concernées sont**~~

~~**:** ..... **Le soumissionnaire/titulaire déclare que :**~~

~~☐ le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;~~

~~☐ le contrat de sous-traitance intègre les clauses obligatoires prévues par l'article 28 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).~~

~~Dans les **marchés de défense et de sécurité**, lieu d'exécution des prestations sous-traitées :~~

Accusé de réception préfecture
030-243000585-20250318-041-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

G - Prix des prestations sous-traitées

Montant des prestations sous-traitées :

Dans le cas où le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée *infra*, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

- Taux de la TVA : ..... .
- Montant HT : ..... .
- Montant TTC : ..... .

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant du 2 *nonies* de l'article 283 du code général des impôts :

- Taux de la TVA : auto-liquidation (la TVA est due par le titulaire) : **20%**
- Montant hors TVA : **29 926.00 €**

Modalités de variation des prix : Prix Fermes

Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct (*article R. 2193-10 ou article R. 2393-33 du code de la commande publique*) :
(Cocher la case correspondante.)

☒ Oui ☐ Non

H - Conditions de paiement

Compte à créditer :
(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)

Nom de l'établissement bancaire : BNP PARIBAS Centre d'affaires Provence Méditerranée

Numéro de compte : 30004-00644-00010401138-28

BNP PARIBAS Bank Identification Number / IBAN

BRAJA VESIGNE EQUIPEMENT ET
SIGNALISATION DE LA ROUTE

101 AVENUE JOLIOT CURIE

30900 NIMES

Bank:	BNP Paribas
Account currency:	EUR (EURO)
Account type:	Compte chèque
IBAN(1):	[redacted]
BIC(2):	
RIB(3):	

Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance :
(Cocher la case correspondante.)

☐ Oui ☒ Non

Acuse de réception en préfecture
030-243000585-20250318-041-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

I – Durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois

(*Nota : Si la durée indiquée dans le contrat de sous-traitance ne correspond pas à un nombre entier, arrondir au nombre entier supérieur. Ex : 20 jours = 1 mois, 1 mois et 2 semaines = 2 mois, etc.*)

La durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois est de : **20 jours**

J - Capacités du sous-traitant

(Nota : Sauf pour les marchés de défense et de sécurité (MDS), ces renseignements ne sont nécessaires que lorsque l'acheteur les exige et qu'ils n'ont pas été déjà transmis dans le cadre du DC2 -voir rubrique H du DC2)

J1 - Récapitulatif des informations et renseignements (marchés publics hors MDS) ou des pièces (MDS) demandés par l'acheteur dans les documents de la consultation qui doivent être fournis, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de son aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée, ses capacités économiques et financières ou ses capacités professionnelles et techniques :

- **C.F. : Dossier administratif ci-joint** .....
- .....
- .....

J2 - Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder *(applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 ou de l'article R. 2343-15 du code de la commande publique)* :

Adresse internet :

Renseignements nécessaires pour y accéder :

K - Attestations sur l'honneur du sous-traitant au regard des exclusions de la procédure

K1 - Le sous-traitant déclare sur l'honneur (*) :

a) dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141- 10 du code de la commande publique (**) ;

b) dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique.

Afin d'attester que le sous-traitant n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante : ☒

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

(**) Dans l'hypothèse où le sous-traitant est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il devra prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

K2 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 ou de l'article R. 2343-15 du code de la commande publique) :

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :
(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

Adresse internet :

Renseignements nécessaires pour y accéder

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250318-041-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

L - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public

(Cocher les cases correspondantes.)

1ère hypothèse ☒ La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial**.

Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du code de la commande publique.

En conséquence, le titulaire produit avec le DC4 :

☐ l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU

☐ une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

2ème hypothèse ☐ La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial modificatif** :

☐ le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité, prévus à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du code de la commande publique, qui est joint au présent DC4 ;
OU

☐ l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie :

- soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée,
- soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

M - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

(Nota : Lorsque le DC4 est fourni durant la procédure de passation du marché en annexe de l'offre du soumissionnaire, il appartient à ce dernier de vérifier si, dans le cadre de la procédure concernée, la signature de ce formulaire est ou non exigée par l'acheteur à ce stade ; si le DC4 n'a pas été signé, l'acheteur, une fois le marché attribué, renvoie au titulaire le DC4 complété afin que ce dernier le retourne signé de lui-même et de son sous-traitant. L'acheteur pourra alors notifier au titulaire le marché, auquel sera annexé ce document, ce qui emportera agrément et acceptation des conditions de paiement du sous-traitant).

A **Nîmes**, le **13/02/2025**
Le sous-traitant :
(personne identifiée rubrique E du DC4)

Patrick HORNUNG
Signature numérique de Patrick HORNUNG
Date : 2025.02.13 10:54:38 +01'00'

A **Moussac**, le **13/02/2025**
Le soumissionnaire ou le titulaire :
(personne identifiée rubrique C1 du DC2)
Le Mandataire

Sebastien DIAZ
Signature numérique de Sebastien DIAZ
Date : 2025.02.13 10:55:59 +01'00'

Le représentant de l'acheteur, compétent pour signer le marché public, accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A Beaucaire, le 18 MARS 2025

Le représentant de l'acheteur :

Juan MARTINEZ
Président de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence »

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BEAUCAIRE TERRE D'ARGENCE

Accusé de réception préfecture
030-243000585-20250318-041-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

N - Notification de l'acte spécial au titulaire.

(Une copie de l'original du marché ou du certificat de cessibilité ou, le cas échéant, de l'acte spécial, doit être remise à chaque sous-traitant bénéficiant du paiement direct par l'acheteur public.)

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :
daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A , le

Date de la dernière mise à jour : 12/10/2023.

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250318-041-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

N° 2025-01-02

AMENAGEMENT PARTIEL DE LA RUE DE L'EGLISE
Commune de Jonquières Saint Vincent (30)

Lot N° 2. RESEAUX SECS (ELECTRICITE / ECLAIRAGE PUBLIC)

NEGOCIATION

DATE LIMITE DE REMISE DE L'OFFRE NEGOCIEE :

Mardi 25 février2025 à 17h00

Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 BEAUCAIRE

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250318-041-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

SOMMAIRE

1 - Préambule : Liste des lots 3
2 - Identification de l'acheteur 3
3 - Identification du co-contractant 3
4 - Dispositions générales 5
4.1 - Objet 5
4.2 - Mode de passation 5
4.3 - Forme de contrat 5
5 - Prix 5
6 - Durée et Délais d'exécution 5
7 - Paiement 6
8 - Avance 6
9 - Nomenclature(s) 6
10 - Signature 7
ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS 10

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250318-041-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

OP

1 - Préambule : Liste des lots

Les prestations sont réparties en 2 lot(s) :

Lot N° 1 – **DEMOLITION / TERRASSEMENT / VOIRIES / TROTTOIRS / RESEAUX HUMIDES (EP / EU / FONTAINE)**

Lot N° 2 – **RESEAUX SECS (ELECTRICITE / ECLAIRAGE PUBLIC)**

2 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : **Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence**

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Ordonnateur : **Monsieur Juan MARTINEZ, Président**

Comptable assignataire des paiements : **Monsieur le Comptable Public d'Uzès**

Maître d'œuvre : **ABH ETUDES ET CONSEIL EN ENVIRONNEMENT**
Représentée par : **M. Christophe JEAN**

(Sous réserve de changement ultérieur par décision du maître de l'ouvrage)

3 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiqué à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Travaux et conformément à leurs clauses et stipulations ;

☒ Le signataire (Candidat individuel),

M./Mme	PERRIER Cédric
Agissant en qualité de	Directeur d'Agence

☐ M'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	

(1) Date et signature originales

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250318-041-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

CP

Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

☒ Engage la société BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale	BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES
Adresse	233 Avenue C. ADER – 30320 MARGUERITTES
Courriel	c.perrier@bouygues-es.com
Numéro de téléphone	04 13 64 58 00
Numéro de SIRET	775 664 873 01598
Code APE	4321A
Numéro de TVA intracommunautaire	FR36 775 664 873

☐ Le mandataire (Candidat groupé),

M / Mme	
Agissant en qualité de	

Désigné mandataire :

☐ Du groupement solidaire

☐ Solidaire du groupement conjoint

☐ Non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	

(1) Date et signature originales

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250318-041-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement [1], sur la base de l'offre du groupement, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après.

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si **la décision d'attribution intervient dans un délai de 30 jours à compter de la date limite de réception des offres** fixée par le Règlement de la Consultation.

4 - Dispositions générales

4.1 - Objet

La présente consultation porte sur **l'aménagement de la rue de l'Eglise Jonquières-Saint-Vincent (30300),** entre l'espace dit « Ilot de la Cure » et la place de la Mairie.

Les prestations définies au CCAP sont réparties en 2 lots.

Lot N° 1 – **DEMOLITION / TERRASSEMENT / VOIRIES / TROTTOIRS / RESEAUX HUMIDES (EP / EU / FONTAINE)**

Lot N° 2 – **RESEAUX SECS (ELECTRICITE / ECLAIRAGE PUBLIC)**

4.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte avec publication d'un avis au JAL et si nécessaire dans un journal spécialisé.

Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 ; R. 2123-4 et R. 2131-12 §1 du Code de la commande publique

4.3 - Forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

5 - Prix

Les prestations seront rémunérées par application du Prix Global Forfaitaire dont la trame est fournie au marché (DPGF).

6 - Durée et Délais d'exécution

Le délai d'exécution est défini(e) au CCAP et **comprend le délai de préparation.**

Le délai d'exécution débutera à compter de la date fixée dans le CCAP.

(1) Date et signature originales

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250318-041-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

7 - Paiement

JOINDRE L'IBAN

Cf. Voir 6.1 du RC – Documents à produire parmi les pièces de l'offre

En cas de groupement, le paiement est effectué sur [1] :

☐ Un compte unique ouvert au nom du mandataire ;

☐ Les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

8 - Avance

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

☒ NON

☐ OUI

ENTOUREZ LA REPONSE SOUHAITEE

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

9 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

LOT 1	
CODE	**INTITULE**
45100000-8	Travaux de préparation de chantier
45111000-8	Travaux de démolition, travaux de préparation et de dégagement de chantier
45112000-5	Travaux de fouille et de terrassement
45112100-6	Travaux de creusement de tranchées
45232121-6	Travaux de construction de canalisations d'irrigation
45232130-2	Travaux de construction de canalisations d'eaux pluviales
45232411-6	Travaux de construction de canalisations d'eaux usées
45233140-2	Travaux routiers
45233200-1	Travaux de revêtement divers
45233228-3	Travaux de construction de revêtements de surface
45233270-2	Travaux de marquage d'emplacements de parking
45233290-8	Installation de panneaux de signalisation

(1) Date et signature originales

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250318-041-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

OP

LOT 2	
CODE	**INTITULE**
45112100-6	Travaux de creusement de tranchées
45310000-3	Travaux d'équipement électrique
45316110-9	Installation de matériel d'éclairage public

10 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

Au stade de la remise de l'offre : ne pas signer électroniquement au risque d'empêcher le pouvoir adjudicateur de compléter l'Acte d'Engagement au stade de l'attribution.

Fait en un seul original

A Marguerittes

Le 20-02-2025

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement [1]

BOUYGUES ENERGIES & SERVICES
233 Av. Clément Ader - 30320 MARGUERITTES
Tél : 04 66 75 58 00 - Fax : 04 66 75 58 01
N° SIRET : 775 664 873 01598

(1) Date et signature originales

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250318-041-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Montant de l'offre par lot					
Offre retenue	Lot(s)	Désignation	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
	01	Démolition / Terrassement / Voiries / Aménagements extérieurs / Réseaux humides	.....	.....	.....
	02	Réseaux secs	11426,20	2285,24	13711,44

La présente offre est acceptée

A Beaucaire

Le 18 MARS 2025

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur

Juan MARTINEZ
Président de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence »

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BEAUCAIRE TERRE D'ARGENCE

(1) Date et signature originales

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250318-041-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

CP

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

☐ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
. . . . . .

☐ La totalité du bon de commande n° ..... Afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
. . . . . .

☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
. . . . . .

☐ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
. . . . . .

et devant être exécutée par : . . . . . En qualité de :
☐ Membre d'un groupement d'entreprise
☐ Sous-traitant

A . . . . . .
Le . . . . . .

Signature [1]

(1) Date et signature originales

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250318-041-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250318-041-2025-CC
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux			